

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le  
ID : 030-213000284-20240319-2024\_03\_04-AR



Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Service Sécurité et Police  
Finances

## DÉCISION MUNICIPALE n° 2024-03-04

**Objet : Renouvellement de la cotisation d'adhésion au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine - Année 2024**

**Le Maire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2020-07-020a du Conseil municipal du 03 juillet 2020, relative à la délégation du Conseil municipal au maire ou en cas d'empêchement à un adjoint dans l'ordre des nominations, notamment l'alinéa 24,

Considérant que le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine est un réseau européen de collectivités territoriales dédié à la réflexion, à la coopération et au soutien des élus et leurs équipes en matière de Sécurité Urbaine,

Considérant que dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D), la Ville de Bagnols-sur-Cèze souhaite renouveler son adhésion au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (E.F.U.S) afin de bénéficier de son expertise et des échanges d'expériences entre les collectivités selon le principe « les villes aident les villes »,

Considérant que le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (E.F.U.S) regroupe le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (F.F.S.U),

Considérant que le montant de la cotisation s'élève à 1 523 euros pour l'année 2024,

### DÉCIDE

- de renouveler l'adhésion de la commune au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine,
- de régler la cotisation de 1 523 euros pour l'année 2024.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

Le Maire,  
Jean-Yves CHAPELET

Signé électroniquement par :  
Jean-Yves CHAPELET  
Date de signature : 19/03/2024  
Qualité : Maire de la Ville de  
Bagnols-sur-Cèze